



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2019

**Le Bureau communautaire, légalement convoqué le vendredi 11 octobre 2019, s'est réuni au Centre Technique Communautaire ZEISS – Rue Augustin Fresnel à Aubergenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, président.**

**Etaient présents :**

- |                         |                      |                        |
|-------------------------|----------------------|------------------------|
| - Philippe TAUTOU       | - Dominique PIERRET  | - Michel LEBouc        |
| - Catherine ARENOU      | - Christophe DELRIEU | - Jean-Marie RIPART    |
| - Eric ROULOT           | - Jean-Luc GRIS      | - Albert BISCHEROUR    |
| - Suzanne JAUNET        | - Jean-Michel VOYER  | - Thierry MONTANGERAND |
| - Cécile ZAMMIT-POPESCU | - Marc HONORE        |                        |

Formant la majorité des membres en exercice (14 présents / 22 membres du Bureau communautaire).

**Absent(s) représenté(s) (5) :**

- Karl OLIVE donne pouvoir à Catherine ARENOU
- Laurent BROSSE donne pouvoir à Cécile ZAMMIT-POPESCU
- Raphaël COGNET donne pouvoir à Philippe TAUTOU
- Fabienne DEVEZE donne pouvoir à Suzanne JAUNET
- Dominique BOURE donne pouvoir à Eric ROULOT
- 

**Absent(s) non représenté(s) (3) :**

- Pierre BEDIER
- François GARAY
- Pierre-Yves DUMOULIN

**Secrétaire de séance :** Catherine ARENOU

**Nombre de votants :** 19

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h20

Le Président fait l'appel.

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 12 septembre 2019 : adopté à l'unanimité.

N°	Titres	Détail des votes
BC_2019-10-17_01	<p><b>ACCUEIL DE COMPAGNIES ARTISTIQUES DANS LE CADRE DU FESTIVAL KALYPSO : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE CRETEIL ET DU VAL DE MARNE AU TITRE DE 2019</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> le projet de convention de partenariat 2019 proposé par le Centre Chorégraphique National de Créteil pour le Festival Kalypso <b>(cf. annexe).</b></p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (19 votants)
BC_2019-10-17_02	<p><b>ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE A L'ASSOCIATION ELECTROLAB</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> l'adhésion à l'Association Electrolab <b>(cf. annexe),</b></p> <p><b>ARTICLE 2 : APPROUVE</b> le versement d'une cotisation annuelle, étant précisé que le coût de l'adhésion cette cotisation est de 360 € pour l'année 2019,</p> <p><b>ARTICLE 3 : DIT</b> que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,</p> <p><b>ARTICLE 4 : AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (19 votants)
BC_2019-10-17_03	<p><b>CONVENTION DE RESIDENCE AVEC LA COOPERATIVE DE LIAISONS DES ACTIVITES ET DES RESSOURCES ARTISTIQUES (CLARA), REPRESENTANT LA COMPAGNIE LADY ROCKS, POUR UN ACCUEIL EN RESIDENCE AU CENTRE DE LA DANSE PIERRE DOUSSAINT AUX MUREAUX : AVENANT N° 1</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> l'avenant n° 1 à la convention de résidence avec la coopérative de liaisons des activités et des ressources artistiques (CLARA), représentant la compagnie Lady Rocks, pour un accueil en résidence au Centre de la Danse Pierre Doussaint aux Mureaux <b>(cf annexe),</b></p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président à signer ledit avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (19 votants)
	<p><b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « HUB DE LA REUSSITE »</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU</u></b></p>	Adoptée à l'unanimité (19 votants)

<p><b>BC_2019-10-17_04</b></p>	<p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : DESIGNE</b> Raphaël COGNET représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'association « Hub de la Réussite » <b>(cf. annexe)</b>,</p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	
<p><b>BC_2019-10-17_05</b></p>	<p><b>ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE</b></p> <p><b>Rapporteur : Michel LEBOUIC</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président à signer l'accord-cadre pour la gestion et l'exploitation de parcs de stationnement de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise conclu avec la société FACILITY PARK qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum ni maximum annuel,</p> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (19 votants)</p>
<p><b>BC_2019-10-17_06</b></p>	<p><b>MARCHE POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES STATIONS D'EPURATION D'AUBERGENVILLE ET DE MORAINVILLIERS</b></p> <p><b>Rapporteur : Michel LEBOUIC</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président à signer le marché pour l'exploitation et l'entretien de l'ensemble des installations des stations d'épuration des eaux usées (STEP) d'Aubergenville et de Morainvilliers conclu avec la société SUEZ Eau France qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 444 337,04 € HT correspondant au montant de la tranche ferme et des 4 tranches optionnelles,</p> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (19 votants)</p>
<p><b>BC_2019-10-17_07</b></p>	<p><b>MARCHE POUR LA GESTION DES BOUES PRODUITES PAR LES STATIONS D'EPURATION DE LA COMMUNE DES MUREAUX</b></p> <p><b>Rapporteur : Michel LEBOUIC</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président à signer le marché pour la gestion des boues produites par la station d'épuration de la commune des Mureaux conclu avec la société SUEZ ORGANIQUE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant annuel de 409 282,73 € HT,</p> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (19 votants)</p>

<p>BC_2019-10-17_08</p>	<p><b>MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DU PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL D'AUBERGENVILLE-ELISABEHTVILLE</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Michel LEBOUC</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) d'Aubergenville-Elisabethville, conclu avec le groupement LABA / EGIS Villes et Transports qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant forfaitaire de 199 216 € HT et une partie à bons de commande sans minimum ni maximum,</p> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (19 votants)</p>
<p>BC_2019-10-17_09</p>	<p><b>MARCHE POUR LA CREATION ET LA REHABILITATION DE VOIRIES DANS LE CADRE DU CAMPUS PSG, RUE DE LA BIDONNIERE A POISSY</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Michel LEBOUC</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président à signer le marché pour la création et la réhabilitation de voiries dans le cadre du campus PSG – rue de la Bidonnière à Poissy avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : la société EIFFAGE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 362 753,87€ HT,</li> <li>- Lot 2 : la société DERICHEBOURD qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 129 735 € HT,</li> <li>- Lot 3 : la société VALLOIS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 272 857,36 € HT,</li> <li>- Lot 4 : le groupement d'entreprises DERICHEBOURG/ LA FRANCIENNE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 356 092,79€ HT,</li> </ul> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (19 votants)</p>
<p>BC_2019-10-17_10</p>	<p><b>PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ECOQUARTIER ROUGET DE LISLE A POISSY (ZAC EOLES): CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CITALLIOS</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Michel LEBOUC</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> la convention de groupement de commande conclue avec CITALIOS, ayant pour objet la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du système de collecte pneumatique dans le cadre du projet</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (19 votants)</p>

	<p>d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles) (<b>cf. annexe</b>),</p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à son exécution,</p> <p><b>ARTICLE 3 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	
BC_2019-10-17_11	<p><b>PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR UN DIFFEREND OPPOSANT MADAME DULERY A LA COMMUNAUTE URBAINE RELATIF A LA REFECTION DU MUR DE CLÔTURE DE SA PROPRIETE SISE CHEMIN DU COUDRAY A SAINT-MARTIN-LA-GARENNE</b></p> <p><b>Rapporteur : Philippe TAUTOU</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> les termes du protocole d'accord transactionnel (<b>cf. annexes</b>),</p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président à signer ledit protocole et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.</p>	Adoptée à l'unanimité (19 votants)
BC_2019-10-17_12	<p><b>DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN SEINE AVAL (ADADSA)</b></p> <p><b>Rapporteur : Philippe TAUTOU</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : DESIGNE</b> messieurs Dominique TURPIN et Philippe PERNETTE représentants titulaires, et monsieur Jean-Luc GRIS représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein de l'ADADSA.</p>	Adoptée à l'unanimité (19 votants)

La fin de la séance est prononcée à 19h55.

Aubergenville, 18 octobre 2019

**Le Président,**

**Philippe TAUTOU**

*Compte-rendu affiché le 24/10/2019*